Sainte-Croix







Ce bulletin est le dernier que le conseil municipal a le plaisir de vous faire parvenir pour la durée de son mandat.

Il nous permet de faire le bilan de l'année écoulée, de présenter les projets à venir de notre collectivité. Il nous donne aussi la possibilité de vous rendre compte des principaux travaux réalisés depuis 2008 et de l'état des finances de votre commune.

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations concernant nos trois villages et les services mis à disposition des habitants.

Bienvenue et bonne intégration aux nouveaux arrivants. Un grand merci au personnel communal, aux responsables d'associations et à tous ceux qui œuvrent au bien-être de tous.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Le Maire, Raymond BONESTEBE

INFOS PRATIQUES

Mairie

Le Bourg 12260 STE-CROIX

Tél.: 05 65 81 61 86 Fax: 05 65 81 53 94

mairie-ste-croix@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	9 h - 12 h
13 h 30 - 17 h	13 h 30 - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h

Ecole

Ecole publique Célestin Rossignol Le Bourg 0565817484 0120650S@ac-toulouse.fr

Syndicat Intercommunal des eaux de Foissac/Spanc

Le Garric 12260 Foissac 0565646688

ERDF

Dépannage (24 h/24). 09 726 750 12 Branchements/Raccordements 0969321863 Adresse postale

ERDF Service Raccordement Direction Régionale Nord Midi-Pyrénées BP 70033 - 31141 ST ALBAN CEDEX

Restaurant

Frédéric AUSSET 0565816558

Boulangerie-pâtisserie Tabac Journaux

Philippe CLAUZEL

Artisans - Entreprises - Services

Allo LDR	05 65 81 72 65
	03 03 01 72 03
Désinsectisation et ramonage	
SARL Gibier des Causses	0565816850
Achat et vente de gibiers	
Jean-Pierre BOSCUS	05 65 45 11 71
Artisan polyvalent	
Jean-Pierre GALAN	0565816287
Affûteurs	
Philippe LAURENS	0662582284
Carreleur, Multi Services	
Jacques VIVEN	0614186249
Entretien espaces verts, travaux divers	
Bruno HARDOUIN	0565295807
Fabrication de mobilier en bois	
Nicholas POWELL	06 20 55 10 40
Maçon bâti ancien	

Bruno BES	06 22 28 06 69
Maintenance industrielle	
BMC	0565815166
Biven Matériaux Composites : Λ	Aatériaux composites
Chantal MEME	05 65 45 31 20
Marchand ambulant	
Gilles DELPERIE	0565815109
Négociant en bestiaux	
Laurence CADENET	0565455636
Peinture décorative	
David TRANIER	0565451762
Plomberie – Chauffage	
Jean BES	0565816387
Serrurier	
Jean-Luc BADUEL	0565817818
Travaux forestiers	
MAZARS Frères	05 65 45 29 44/06 84 37 00 30
Travaux publics	
EURL RICARD	0565655638
Travaux publics, travaux agrico	les
Sylvain COUDERC	lesjardinsdelavalette.fr
Maraîcher	,

Assistantes Maternelles Agréés

Thérèse DELBES 05 65 81 73 48

Gîtes ruraux

La Teule Suzette Bès	0565816387
Mas de Fournier Liliane Bonestèbe	0565816235
La Garrigue Régine Calvet	0565816881
La Valette Bernard Couderc	0565454291
Sévenet Francis Durrieu	0565814987
	0611679117
Le Cros Arlette Esteve	05 65 81 65 35
Sériols André Lauriac	0565816270
Fréjaviole Michel Lenoir	0565297657
La Bouyssonie Marie-Claude Lézouret	0565815079
Marin Roland Vinel	05 65 81 61 84
Marin Isabelle Laschon	0627454300

Communauté de communes

ZA des Grèzes - 12260 Villeneuve 0565816828

villeneuvois@orange.fr

Horaires d'ouverture:

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Déchetterie

0565292072

ZA des Grèzes 12260 Villeneuve

Horaires d'ouverture

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h–12h	9h–12h	9h–12h	9h–12h	8h-13h
14h - 18h	14h–17h	14h–17h	14h–17h	14h–17h	

Location des salles communales

Cenac

Habitants	152 €	
Extérieurs	259 €	
Associations	76 € (si utilisation de la cuisine)	
Tarifs demi-journée: contacter la mairie		
C (1 1 4 C O C - D '	.: 1 fme C1 1:	

Caution de 460 €. • Réservations: M^{me} Claudine LAURENS au 05 65 81 70 61 - Pour toute location de la salle à compter du 1^{er} janvier 2014 s'adresser à la mairie

Marin

Habitants	76 €
Extérieurs	120 €
Associations	salle gratuite
Caution: 305 € • Réservati	ons: s'adresser à la mairie.
Pour les tables et le	es bancs s'adresser
à M ^{me} DELBES a	au 05 65 81 73 48.

Sainte-Croix

Habitants	50€
Extérieurs	100 €
Associations	salle gratuite
Supplément de 20 € pour le chau	ffage du 15 octobre
au 15 avril. Cette salle ne peut êt	re utilisée que pour
des repas froids.	

Caution: 305 € • Réservations: M^{me} Sylvie TEYSSEDRE au 05 65 81 51 43.

INFORMATIONS DIVERSES

Nouveaux modes de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers départementaux

A compter de 2014 de nouvelles dispositions vont s'appliquer pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers départementaux.

• Election des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1000 habitants

La loi maintient le mode d'élection des élus municipaux selon un scrutin plurinominal majoritaire avec panachage. Une déclaration de candidature est désormais obligatoire pour tous les candidats dès le 1^{er} tour et au 2^e tour pour les candidats qui n'auraient pas été présents au 1^{er} tour (dépôt en préfecture ou sous-préfecture). Elle est effectuée le 3^e jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18 h, pour le 1^{er} tour; et le mardi qui suit le 1^{er} tour, à 18 h, pour le 2^e tour. Les bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il y a de conseillers à élire sont valables; en revanche, les noms de personnes non-candidates ou surnuméraires ne sont pas décomptés.

Dans les communes de moins de 100 habitants, le nombre de conseillers municipaux est réduit de 9 à 7.

Les modalités d'élections du maire et des adjoints restent inchangées.

Les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau établi à l'issue de l'élection du maire et des adjoints: Il s'agit donc du maire, puis, en fonction du nombre de sièges, des adjoints et éventuellement, des autres conseillers municipaux.

• Election des conseillers municipaux dans les communes de plus de 1000 habitants

Application du scrutin de liste dans toutes les communes de plus de 1000 habitants.

Les conseillers municipaux sont élus à un scrutin de liste à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires: alternance homme/femme.

Les listes doivent être complètes, comporter autant de candidat que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modifications de l'ordre de présentation.

La déclaration de candidature est obligatoire pour chaque tour de scrutin selon les mêmes modalités que pour les communes de moins de 1000 habitants. Les modalités d'élections du maire et des adjoints restent inchangées.

Les conseillers communautaires sont élus le même jour que les conseillers municipaux et sur la même liste. Deux listes figureront sur le bulletin de vote.

• Election des conseillers départementaux

Un nouveau mode de scrutin sera mis en œuvre à compter de mars 2015.

En voici les principales caractéristiques:

- 2 conseillers départementaux seront élus par canton pour 6 ans
- les candidats se présentent en binôme, chaque binôme sera composé d'une femme et d'un homme
- une fois élus les membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Le mandat des conseillers généraux élus en mars 2008 et mars 2011 expirera en mars 2015.

A compter de 2015 notre département comptera 23 cantons au lieu de 46 actuellement.

Le redécoupage des cantons est actuellement à l'étude et sera validé en septembre – octobre.

Inscription sur les listes électorales

Les personnes désirant se faire inscrire sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre 2013.

Recensement obligatoire des jeunes de 16 ans

Tous les jeunes doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les mois qui suivent leur seizième anniversaire.

La mairie leur remettra une attestation qui leur sera réclamée pour s'inscrire aux examens, permis de conduire...

Pour cela il faut se présenter en mairie muni du livret de famille et la carte d'identité du jeune mineur.

Sainte-Croix en chiffre

Evolution de la population

	1999	2007	2008	2009	2010
Population totale	632	709	746	746	756

Cette année a eu lieu le recensement de la population qui a lieu tous les 5 ans. Il a été effectué par Claire Coquelin et Claire Jonquières qui ont reçu un excellent accueil dans toutes les habitations. Ont été recensés:

- 296 résidences principales
- 112 résidences secondaires ou logements vacants.

L'INSEE ne nous a pas encore communiqué le comptage définitif de la population totale. Cependant au vu des premiers éléments il semblerait que la population reste stable par rapport au dernier recensement. Le prochain recensement de la population aura lieu en 2018.

Transports scolaires nouveautés pour 2013/2014

Si votre enfant utilise le service des transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2013/2014 vous devez demander la carte de transport soit sur le site Internet du Conseil Général: transports. aveyron.fr soit en utilisant les imprimés papier à votre disposition en mairie.

Le paiement sera effectué auprès du payeur départemental, un avis de sommes à payer sera adressé aux familles durant le 1^{er} trimestre scolaire en provenance de la paierie départementale.

Les tarifs sont les suivants:

• élèves demi-pensionnaires

- 1^{er} enfant: 130 €
- 2^e enfant: 100 €
- 3^e enfant: 50 €
- 4^e enfant: gratuit
• élèves internes: 90 €

• élèves non ayant droit : 444 €

• perte de la carte: 15 €

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012 ET 2013

L'assainissement collectif

Les travaux assainissement ont été réceptionnés par la maire et le bureau d'étude le 20 novembre 2012. La station d'épuration fonctionne depuis juin 2012 et dès le mois de juillet de cette même année certains immeubles étaient déjà raccordés au réseau collectif.

Coût total des travaux TTC : études, travaux, achat de terrain...

Total	316 740.45	378 410.95
Divers	737.92	882.55
Tests préalables à la réception	5 820,80	6 961.69
Construction de la station d'épuration	121 509.37	145 325.21
Construction du réseau	155 715.27	186 235.46
Achat de terrain + frais de notaire	2 095.07	2 095,07
Maîtrise d'œuvre	30 862.02	36 910.98
	HT	TTC

Subventions perçues

Conseil Général 79	791.00	Total	
0	00.00		Réserve parlementaire
Agence de l'Eau Adour Garonne 120	123.00		Conseil Général
Aganga da l'Eau Adour Caranna 126	668,00	Garonne	Agence de l'Eau Adour Garonn



Inauguration des travaux le 17 mai 2013

L'éclairage du bourg et la mise en valeur de l'église de Ste-Croix

En parallèle de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de nouveaux luminaires ont été installés et la mise en valeur de la partie basse de l'église a été réalisée. Le tout pour un montant total de 34 891,86 € TTC. Une subvention de 11 055 € a été accordée.

Eglise et porche de Cénac

Les travaux de rejointement de la voûte et la restauration de la toiture de la sacristie de l'église de Cénac s'élèvent respectivement à 3 489,93 € et 4 245,80 €. La toiture du porche a été réalisée pour un montant de 3 254,90 €.

Voirie

Soucieux de maintenir un réseau routier de qualité, nous avons cette année procédé à la réfection des routes de Bervic, Mas de Lagarde, La Conque, La Borie de Cabrol, le Crouzet/la Massépie qui ont bénéficiées du programme annuel de réfection de la voirie intercommunale. Ces travaux (goudronnage, dérasement et curage de fossés) s'élèvent à 60 082,26 € TTC. Ils ont été financés en totalité par la communauté de communes.

Des travaux sur des chemins ruraux et l'achat de panneaux de signalisation ont été inscrits au budget communal.

LES PROJETS

Cimetière de Marin

La réfection des allées du cimetière de Marin est programmée. Création d'une nouvelle allée (à gauche en rentrant) et pose d'un revêtement bicouche sur la totalité des allées.

Reprise des concessions abandonnées dans l'ensemble des cimetières de la commune

Une procédure de reprise des concessions abandonnées sera lancée à l'automne. Il s'agit d'une procédure longue et complexe mais nécessaire car certaines concessions qui sont en état d'abandon ou ont cessé d'être entretenues peuvent être dangereuses.

La reprise ne peut être prononcée qu'après un délai de 3 ans suivant l'accomplissement des formalités de publicité.

Construction d'un columbarium dans le cimetière de Ste-Croix

Un columbarium de 6 cases avec un espace de dispersion des cendres va être réalisé dans le cimetière de Ste-Croix par l'entreprise Vialelles. Dans chaque case il sera possible de déposer 4 urnes cinéraires dans la limite de la dimension de la case et des urnes. Coût de l'opération 5 884,32 €. Le tarif de la concession sera fixé par délibération du conseil municipal.

Eglise de Ste-Croix

La rénovation de la toiture de la nef de l'église sera réalisée à l'automne 2013. Ces travaux seront faits par l'entreprise Soler pour un montant de 20 563,25 €TTC. Une subvention de l'Etat, 4 298 €, nous a été accordée. Une demande d'aide a été faite auprès du Conseil Régional, le dossier sera examiné en septembre.

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans le village de Marin

Le Conseil Municipal envisage de programmer pour 2014 la dissimulation des réseaux secs dans le village de Marin. Le SIEDA va réaliser une étude de faisabilité. Cette étude sera accompagnée d'un devis estimatif.

RÉTROSPECTIVE

Rappel des principaux travaux depuis 2008

- Salle des fêtes de Marin: rénovation
- Salle des fêtes de Cénac: peintures des boiseries et menuiseries extérieures
- Salles de réunions situées au rez-de-chaussée de la mairie rénovées
- Atelier communal: extension et rénovation
- Ecole: réfection de la toiture de la cantine, création de sanitaires, maintien et amélioration du parc informatique, achat de terrains attenants
- Eglise de Cénac: rejointement de la voûte, réparation de la toiture de la sacristie
- Eglise de Marin: nettoyage et réfection d'une partie de la toiture
- Bourg de Ste-Croix: dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques, mise en valeur de la tour, assainissement collectif
- Cimetière de Cénac: goudronnage et rénovation des allées
- Entretien régulier du patrimoine
- Terrain de sport: entretien des vestiaires et des mains courantes, achat d'un terrain attenant afin d'améliorer l'environnement
- Voirie: compétence de la communauté de communes. La somme de 52 000,00 € HT par an nous est attribuée pour les travaux de goudronnage, dérasement, curage des fossés sur environ 4,5 km de voies. La communauté prend également à sa charge le fauchage et le renforcement de la voirie communale.

Bilan financier de la commune

Etat de la dette du budget principal

	<u> </u>	
	Dette en capital en €	Annuité en €
2008	354 029	62 513
2009	308 417	51 872
2010	265 172	48 350
2011	226 999	48 427
2012	187 357	44 624
2013	149 908	44 407
2014	110 790	34 476

Etat de la dette du budget assainissement

	Dette en capital en €	Annuité en €
2012	58 000	2 977
2013	55 100	5 894
2014	51 233	5 683

A SAVOIR

Aux détenteurs d'équidés

Afin de pouvoir agir en cas de crise sanitaire équine et pouvoir facilement localiser les lieux accueillant des chevaux sur le territoire, la réglementation prévoit depuis le décret du 25 juillet 2010 que tout détenteur d'équidé(s) doit s'enregistrer auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation.

Cette mesure vise à répertorier tous les lieux susceptibles d'accueillir des équidés, de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions sanitaires nécessaires en cas d'épidémie. Le non-respect de cette déclaration est passible d'une amende de catégorie $3 (450 \, \text{\ensuremath{\in}})$.

Comment se déclarer:

- **Sur Internet**: sur le site www.haras-natio-naux.fr
- Par papier: téléchargez le formulaire sur Internet ou demandez-le auprès du SIRE au 0811 90 21 31. Envoyer à L'Institut Français du Cheval et de l'Equitation Bureau Traçabilité BP3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX

Propreté et civisme

Nous tenons à rappeler que les lieux où sont situés les containers à ordures ménagères et tri sélectif ne sont pas une décharge, les objets volumineux doivent être amenés directement à la déchetterie. De même il arrive que des sacs remplis de bouteille en verre soient laissés au pied des conteneurs pour le verre alors qu'il est si simple de les déposer dans la colonne réservée à cet effet.

Journées Européennes du Patrimoine 2013

Comme tous les ans les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu le 3° week-end de septembre, soit les 14 et 15 septembre 2013. Le thème retenu cette année est « 1913-2013: cent ans de protection ». A cette occasion l'église de Ste-Croix sera ouverte au public.

Quelques sites Internet utiles

Communautés de communes:

www.villeneuvois.eu

Syndicat des Eaux de Foissac:

sie.de.foissac.pagesperso-orange.fr

Office de tourisme de Villeneuve:

villeneuve-aveyron.com **Préfecture**: aveyron.gouv.fr **Conseil Général**: aveyron.fr

Centenaire

Notre centenaire Marcel Teyssèdre qui le 4 novembre 2012, entouré de sa famille, de ses amis et de ses compatriotes fêtait ses 100 ans est décédé le 10 juillet 2013. Il avait su garder son dynamisme, sa bonne humeur et sa vitalité.



Aux nouveaux habitants

Si vous venez d'emménager à Ste-Croix, si vous désirez connaître notre village, et toutes les informations nécessaires pour faciliter votre emménagement, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

BUDGET PRINCIPAL

FONCTION	NEMENT	
Compte	Réalisé 2012	Prévisionnel 2013
DEPEN	NSES	
Charges à caractère général	100 177.57	133 003.66
Charges de personnel	140 509.34	143 900.00
Atténuation de produits	21 030.00	21 030.00
Autres charges de gestion courante	33 861.47	42 650.00
Charges financières	6 166.26	6 000.00
Virement à la section d'investissement		204 066.13
Opérations d'ordre	3 075.00	12 475.00
Total	304 819.64	563 124.79
RECET	TTES	
Résultat reporté		105 470.79
Atténuations de charges	5 453.33	6 000.00
Produits des services	18 792.65	18 400.00
Impôts et taxes	143 358.98	140 827.00
Dotations et participations	241 111.24	234 347.00
Autres produits de gestion courante	5 837.44	6 080.00
Produits exceptionnels	3 484.17	1 000.00
Opérations d'ordre		51 000.00
Total	418 037.81	563 124.79

Compte	Réalisé 2012	Restes à réaliser	Prévisionnel 2013
•	DEPENSES		
Immobilisations incorporelles	3 218.94		4 200.00
Subventions d'équipements			47 000.00
Immobilisations corporelles	42 138.82	1 500.00	93 000.00
Immobilisations en cours	61 447.18	7.5	8 000.00
Emprunts et dettes assimilées	33 148.35		40 000.00
Dépenses imprévues			15 338.00
Opérations d'ordre			51 000.00
Résultat reporté	35 461.44		
Total	175 414.73	1 500.00	258 538.00
	RECETTES		
Subventions d'investissement	15 801.66	4 162.00	19 505.00
Emprunts et dettes	409.46		
Dotations, Fonds divers	12 189.04		16 498.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	144 933.44		
Produits de cessions d'immobilisation			5 000.00
Virement de la section de fonctionnem.			204 066.13
Opérations d'ordre	3 075.00		12 475.00
Résultat reporté			993.87
	176 408.60	4 162.00	258 538.00

Taux d'imposition pour l'année 2013Taxe d'habitation : 8.25% - Foncier bâti : 13.39% - Foncier non bâti : 63.48%

LES FINANCES DE LA COMMUNE

F	EXPLOITATION		
Compte		Réalisé 2012	Prévisionnel 2013
	DEPENSES		
011 Charges à caractère général		1 746.36	3 004.65
66 Charges financières		1 588.86	2 200.00
042. Opérations d'ordre			8 955.00
Total		3 335.22	14 159.65
	RECETTES		
70 Produits des services		58 800.00	2 700.00
74 Subventions d'exploitation			6 000.00
002			5 459.65
Total		58 800.00	14 159.65
Compte	Réalisé 2012	Restes à réaliser	Prévisionnel 2013
	DEPENSES		
203 Frais d'étude	14 551.18		
21 Autres : réseaux et station d'épuration	337 584.54		
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 899.98		3 900.00
001 Résultat reporté			169 144.40
Total	355 035.70		173 044.40
	RECETTES		
13 Subventions d'investissement	151 705.30	59 000.00	
16 Emprunts	58 000.00		
10 Dotations, fonds divers			57 500.00
106 Réserves			47 589.40
			8 955.00

Total

59 000.00

114 044.40

209 705.30

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Ste-Croix appartient depuis sa création en 2007 à la communauté Villeneuvois Diège et Lot. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la commune de Balaguier d'Olt a intégré la communauté de communes qui compte ainsi 5 563 habitants répartis sur 13 communes.

Ambeyrac - Salles Courbatiés - Balaguier d'Olt - Saujac - Foissac - Ste Croix La Capelle Balaguier - St-Igest - Montsalès St-Rémy - Naussac - Villeneuve Ols et Rhinodes

Au regard de ses statuts, elle a compétence pour intervenir dans les domaines suivants:

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- voirie
- sport et culture

Nous allons nous attarder plus particulièrement sur le Centre de Loisirs et les déchets recyclables et non recyclables.

Le Centre de Loisirs

Ouvert aux enfants de 4 à 13 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Les enfants sont accueillis toute la journée ou pour la demi-journée avec ou sans le repas. La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Les locaux sont situés à côté du gymnase. Le centre de loisirs propose des activités adaptées à l'âge des enfants et encadrées par des animateurs qualifiés. Réservation obligatoire.

Le planning des activités est disponible sur le site Internet de la CC Villeneuvois Diège et Lot dans la rubrique Vie locale et loisirs.

Pour contacter le centre de loisirs:

Tél.: 05 65 81 67 02 ou 06 28 58 75 43 clshvilleneuvois@orange.fr

Les déchets

Où vont nos déchets

Les déchets ménagers non recyclables (conteneurs avec les couvercles marron) sont déposés après chaque tournée par les rippeurs à la décharge de Solozard à Villefranche-de-Rouergue. Les déchets recyclables sont vidés au centre de tri de Figeac puis triés manuellement avant d'être acheminés vers les usines de recyclage spécifiques.

Comment bien trier ses déchets

Près d'un quart des emballages portés à Figeac sont refusés pour des erreurs de tri (du verre, des tontes de gazon, des vêtements...). Certaines erreurs sont tolérables car nous ne pouvons pas tous connaître dans le détail les différentes qualités de matériaux qui peuvent être recyclés. Par exemple les plastiques des paquets de pâtes ne sont pas recyclables, ou les sopalins qui sont déjà recyclés et ne peuvent pas l'être une deuxième fois.

L'augmentation du taux de refus consécutif aux erreurs de tri a des répercussions financières. En effet une tonne collectée mal triée coûte 6 fois plus cher que le traitement d'une tonne bien triée.

Quelques conseils de bon sens

- Déposez uniquement vos emballages propres et vides (sans reste alimentaire). Il est inutile de les laver, en revanche pensez à bien racler vos boîtes de conserve.
- N'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres: la vitesse de rotation du tapis du tri ne permet pas au valoriste de les séparer et ils partent au refus. Par contre vous pouvez compacter les emballages individuellement pour qu'ils prennent moins de place dans le sac.
- Fermez bien les sacs, carton et papier lorsqu'ils sont mouillés partent au refus.
- Séparer les revues des films plastiques qui parfois les entourent.

Les erreurs de tri classiques à éviter

Les emballages suivants ne vont pas dans les conteneurs à couvercle jaune :

- barquette en polystyrène,
- pot de yaourt (en plastique ou en carton paraffiné), de crème fraîche, de fromage blanc
- barquette en plastique opaque (beurre...),
- barquette en plastique transparent (gâteaux, viennoiseries...)
- pots de fleurs ou barquette de plants en plastique.
- berlingots souples (adoucissant, produits d'entretien), sachets de café,
- emballage plastique contenant de la nourriture pour les animaux (sacs de croquettes...)

Les apports volontaires

Vous trouvez à votre disposition sur notre commune 3 conteneurs à papier et 3 conteneurs à verre

Les objets encombrants, déchets verts, piles, huiles, batteries, vêtements... sont à déposer à la déchetterie située à Villeneuve.

L'ECOLE CELESTIN ROSSIGNOL

La commune Ste-Croix est dotée d'une école maternelle et élémentaire permettant aux familles une scolarisation des enfants au plus proche de leur domicile.

Le fonctionnement

3 enseignants assistés par le personnel de la mairie. Horaires : 9 h - 12 h/13h30 - 16h30

Une garderie périscolaire qui accueille les enfants de 7h30 à 9 h et de 16h30 à 18h30. De nombreuses activités sont proposées chaque jour: activités manuelles, sportives, activités calmes, lecture... Les enfants utilisent leur temps libre comme ils le souhaitent.

Tarifs

Matin: 1 €

Soir: 1 € avec un goûter offert Forfait mensuel: - 1^{er} enfant: 30 € - 2^e enfant: 27 €

- 3° enfant: 25 €

La cantine avec des repas livrés et préparés par l'EHPAD de Villeneuve. Le ticket de cantine est à 2,85 €, il n'y aura pas d'augmentation pour l'année scolaire 2013-2014. La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle.

Les locaux et le matériel

- Le bâtiment principal qui accueille les 3 salles de classe.
- A l'extérieur 2 cours.
- La cantine scolaire.
- Le bâtiment où sont accueillis les enfants pour la garderie et qui sert également de bibliothèque et de salle de motricité.



Un vidéo projecteur interactif a été installé dans la classe des cycles 3. L'installation d'un second appareil est prévue dans une des classes du rez-de-chaussée. Ce matériel vient compléter l'équipement informatique déjà présent.

Les activités de l'année scolaire 2012-2013

• **Patrimoine bâti:** l'équipe enseignante a travaillé durant l'année scolaire sur la découverte du bâti de Ste-Croix et de ses environs proches.

Ce travail s'est fait en collaboration avec Christophe Evrard de la Maison du Patrimoine de Villefranche-de-Rouergue.

Les élèves ont pu visiter le village, faire des constructions architecturales en classe, mener une démarche d'investigation, travailler à partir de maquettes.

Ce projet s'est conclu par une restitution ouverte à tous au travers de différentes activités dont un espace exposition et une course d'orientation dans le village.

Les élèves se sont montrés très investis dans ce projet qui leur a ouvert le regard sur un patrimoine proche d'eux.

- Ecole et cinéma: visionnage de 3 films par les classes de Mmes Ferrandez et Bordier.
- Jury des écoliers: dans le cadre de Livre Franche la classe de Mme Bordier a participé au Jury avec enthousiasme. Les débats ont été passionnés, le livre ayant remporté la majorité des voix de la classe et aussi le vainqueur du prix. Il s'agit de « Yombé, mon ami chimpanzé » de B. Le Guérinel
- Classe de maternelle: spectacle à Capdenac. Ateliers cuisine avec la participation des grands-mères de la classe. Rencontre sportive à Foissac.

Les transports scolaires

Tout comme les années précédentes l'entreprise Bessou de Villeneuve assurera le transport des élèves qui fréquentent l'école Célestin Rossignol. A partir de la prochaine rentrée scolaire, il est obligatoire de s'inscrire auprès du service des transports du Conseil Général (voir l'information complète dans la rubrique Informations diverses).

L'Association des Parents d'Elèves

Cette année l'APE a proposé des concours de belote, un quine et une randonnée suivie d'un repas.

Les bénéfices récoltés grâce à ces différentes manifestations ont permis de financer les sorties scolaires et l'achat de matériel: 3 écrans plats, 2 ordinateurs portables, un vidéo projecteur, des tapis de gymnastique, des cadeaux de Noël pour chaque classe et des livres offerts à tous les élèves qui rentreront au collège.



La réforme des rythmes scolaires

La commune a fait le choix de reporter à la rentrée de 2014 la réforme sur les rythmes scolaires. Une réflexion a été menée en concertation avec les enseignants et avec les communes membres de la communauté de communes Villeneuve, Diège et Lot.

La mise en place de cette réforme implique de nombreux changements et une organisation matérielle des locaux, il est donc essentiel de se donner le temps de la réflexion et de la concertation.

L'organisation du temps scolaire sera finalisée avant la fin de l'année 2013.

Vous souhaitez scolariser votre enfant à l'école ou avoir des renseignements complémentaires, téléphonez à l'école au 05 65 81 74 84 ou à la mairie au 05 65 81 61 86.

Christiane Vinel en poste depuis 1978 à la cantine a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2012. C'est Sarah Dangoise qui la remplace. Elle a tout d'abord été embauchée dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour 6 mois, puis son contrat a été renouvelé sous la forme d'un Emploi d'Avenir pour une durée de 2.5 ans.

Hoëlle Ferrandez en poste à Ste-Croix depuis 8 ans sera remplacée à la rentrée par Hélène Archeray.



VIE ASSOCIATIVE

Les associations de la commune

- Les Petites Reines René MENDES
- Association des parents d'élèves Séverine RAYNAL
- Club du 3º âge Gisèle DELBES
- Comité d'Animation de Cénac Yannick DUPONCHEL
- Comité des fêtes de Marin Eric BES
- Comité des fêtes de Ste-Croix Alain TREILLES
- Les Passionnés du Rétro Jacques BOYER
- Société de chasse Jacques VIVENS
- Union sportive

Rémi JONQUIERES et Romain LACOMBE

- Assoc. de la Maurenque Robert TEYSSEDRE
- **CUMA** Joël FERRIE

Les Passionnés du rétro

L'association a été créée en 1991. L'actuel président est M. Jacques Boyer et la secrétaire Mme Denise Teyssèdre.

Cette association compte aujourd'hui 80 adhérents. Tous les jeudis après-midi nous nous retrouvons à la salle communale de Cénac pour diverses activités: loto, jeux de cartes, pétanque et le 2^e jeudi du mois après-midi dansant.

Deux repas par an sont organisés, un au printemps et un en novembre avec L'Estofinade.

Les personnes souhaitant nous rejoindre sont les bienvenues, elles peuvent contacter M. Boyer ou M^{me} Teyssèdre le jeudi après-midi à la salle de Cénac.

Le Comité des fêtes de Ste-Croix

Après deux années sans manifestations, une équipe de bénévoles soucieuse de s'impliquer dans l'animation du village de Ste-Croix a créé en 1999 le comité des fêtes de Ste-Croix. Cette association a succédé au comité d'animation qui a durant de longues années animé le village avec les Cyclofolies. Notre objectif est de rassembler et divertir petits et grands à l'occasion de la fête annuelle le 3e weekend de septembre en proposant un programme varié: vendredi soir bal pour les jeunes, samedi repas dansant où est servie la traditionnelle choucroute, dimanche petit déjeuner aux tripous, vide grenier (organisé depuis quelques années par l'Association des Parents d'Elèves et qui sera repris cette année par le comité des fêtes), des animations pour les enfants (maquillage et jeu gonflable), concours de pétanque l'après-midi.

Les membres du bureau et l'ensemble des bénévoles se dépensent sans compter et n'hésitent pas à donner de leur temps pour l'organisation de ces festivités. Les personnes intéressées pour aider ou participer à la vie du comité des fêtes peuvent contacter l'un des membres du bureau.

Composition du bureau

Président: Alain Treilles Secrétaire: Chrystel Vivens Trésorier: Laurent Poujade



Septembre 2012 : les aubades

ETAT CIVIL 2012

Vous trouverez dans cette page les naissances, mariages, décès et transcriptions de décès dont nous avons reçu des intéressés ou de leur famille l'autorisation de publication.

Naissances

ALADEL Noëlyne, Alexandrine, Emma	24 mars
DIJOLS Sarah, Céline, Nelly	28 sept.
FAURE Alexandre, Gontran	16 oct.
MAZARS Léa, Emma	24 jan.
MOULY BOUISSAC Maëlys, Océane, Man	<i>on</i> 5 nov.

Mariages

ORTALO Eric, Jean, Pierre	
et LABORIE Catherine, Georgette, Michelle	28 juil.
RODRIGUEZ Nicolas	
et FERRATO Amandine	11 août

Décès et transcriptions de décès

SALLES Daniel, Georges	7 jan.
VINEL André, Romain	
ORTALO Sylvain, René, Jean	10 mars
ROUQUETTE Lucien, André	4 mai
REYGNIER Antoine, Albert	2 juil.
TEYSSEDRE Paul, René	17 juil.
MOLY Georges, Michel, Aimé, Antonin	20 déc.



